

SECTEUR 2
LOT 2-3 A
 5066 m²

LEGENDE

secteur de la Janais
 numéro du lot
 surface indicative

URBANISME

-  alignement obligatoire sur au moins 30% de la façade
-  zone de recul non constructible
- mise en valeur paysagère
-  zone indicative d'implantation du stationnement personnel / visiteurs
-  implantation indicative du bâti
-  muret technique

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

-  haie bocagère à planter (compensation CNPN)
-  haie bocagère ou haie vive à planter en limite parcellaire
-  position indicative du bassin de rétention des eaux pluviales
-  position indicative de la noue d'infiltration des eaux de toiture

